

Not for publication or distribution or release in the United States of America, Canada, Australia or Japan.

ILIAD ANNONCE LE SUCCES D'UN PLACEMENT PRIVE ET L'ACROISSEMENT DE SON FLOTTANT

Paris, le 23 mars 2005

Iliad (la « Société ») a annoncé ce matin un placement privé de 2.135.980 actions auprès d'investisseurs institutionnels français et internationaux. L'opération qui représente environ 4% du capital permet d'accroître le flottant qui s'élève à présent à 23,3% du capital de la Société.

La répartition des titres cédés est la suivante :

- 500.000 titres, représentant environ 0,9% du capital de la Société, ont été cédés par le fondateur de la société, Monsieur Xavier Niel, qui détient à l'issue de cette opération 36.623.410 titres représentant 67,6% du capital ;
- 699.320 titres, représentant environ 1,3% du capital de la Société, ont été cédés par une salariée qui a exercé l'intégralité des BSCPE qu'elle détenait dans la Société ;
- 936.660 titres, représentant environ 1,7% du capital, ont été cédés par GS Capital Partners III, L.P. et certains fonds affiliés qui ne détiennent plus aucune action de la Société après cette opération.

Monsieur Xavier Niel, fondateur et premier actionnaire de la Société, a signé un engagement de conservation de titres sur l'intégralité de sa participation résiduelle pour une durée de 6 mois.

Olivier Rosenfeld, Directeur Financier du groupe Iliad a déclaré :

«Je suis ravi que l'opération ait permis à de nouveaux actionnaires de nous rejoindre tout en permettant à certains investisseurs existants d'accroître leur participation. Depuis la création d'Iliad il y a 14 ans, Xavier Niel n'a cédé aucun titre, ni dans le cadre de l'introduction en bourse, ni après l'expiration il y a 6 mois de l'engagement de conservation de titres qu'il avait pris lors de l'introduction en bourse. Il continue à jouer un rôle important dans le développement futur du groupe et il est déterminé à conserver le contrôle du groupe qu'il a fondé. Par ailleurs, GS Capital Partners III, L.P. et certains fonds affiliés, qui ont été un investisseur important pour le développement d'Iliad, se sont complètement désengagés d'Iliad à l'issue de cette opération.»

Le placement privé a été dirigé par Cazenove en tant que Seul Chef de file et Teneur de livre.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

Iliad, Olivier Rosenfeld – Téléphone : +33 1 73 50 20 00

Ce communiqué ne constitue pas un appel public à l'épargne ou une invitation adressée au public dans le cadre de l'offre décrite dans le présent communiqué. L'offre et la cession des actions en France se feront seulement auprès d'investisseurs qualifiés agissant pour leur

propre compte, au sens de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et du décret n° 98-880 du 1er octobre 1998.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis ou dans un autre pays ou juridiction. Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement conformément au U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié. L'actionnaire cédant et la société n'ont pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué est seulement destiné aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des professionnels de l'investissement visés à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001(l'“Ordonnance”), tel que modifié, ou (iii) sont des personnes visées par l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (ces personnes étant ensemble désignées "les personnes habilitées"). Les actions auxquelles il est fait référence dans ce communiqué sont uniquement réservées aux personnes habilitées et toute invitation, toute offre ou tout accord de souscription, d'achat ou autre de ces actions ne seront faits qu'avec des personnes habilitées. Toute personne qui ne serait pas une personne habilitée devrait s'abstenir d'agir ou de s'appuyer sur ce document ou son contenu.

L'information contenue dans ce document ne constitue pas une offre de cession de titres aux Etats-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.